



Compostage inter-entreprises

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

CPIE Loire Anjou

rue Robert Schuman La Loge

www.cpieloireanjou.fr

GERGAUD

Gaëtane

Pays de la Loire

gaetane.gergaud@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ENTREPRISE, BIODECHET, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

En décembre 2014, le Sirdomdi (Syndicat de collecte et de traitement des déchets) a été labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Dans ce cadre, le syndicat a signé sur 3 ans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME en décembre 2015.

Ce CODEC comporte 37 actions en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, dont la valorisation des biodéchets.

Pour mener à bien ces actions, le syndicat a tissé des partenariats avec des acteurs locaux, et notamment avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Maine et Loire, pour favoriser l'économie circulaire au sein des entreprises, ainsi qu'avec le CPIE Loire Anjou pour la réduction et la valorisation des biodéchets.

Grâce à cette relation de partenariat, la CCI a pu transmettre au CPIE Loire Anjou les contacts des entreprises qu'elle avait rencontrées dans la zone Actiparc de Beaupreau-en-Mauges, car celles-ci étaient désireuses de composter leurs biodéchets.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Réduire la part de biodéchets présente dans les ordures ménagères de ces entreprises, en particulier pour la micro-crèche (qui consomme beaucoup de mouchoirs), la fleuriste et le salon de toilettage pour chien.
- Valoriser ces biodéchets sous forme de compost qui sera réintroduit au jardin pédagogique de la microcrèche, et dans les jardins personnels des participant(e)s,

- Tisser du lien entre des entreprises qui ont peu de points communs.

Résultats quantitatifs:

Deux composteurs de 620 L ont été prêtés par le syndicat de traitement des déchets en attendant l'arrivée des composteurs de plus grande capacité. L'objectif est de doter cette zone de 3 composteurs de 1000 L.

Ces composteurs coûtent 74 euros pièce.

75% de cette somme est prise en charge par l'Ademe (50%) et le Sirdomdi (25%)

Soit un total global de 55.50 euros pour les structures, qui se partagent ce montant.

- Tonnes évitées à l'année : 1 tonne environ.

Résultats qualitatifs :

Dans une zone industrielle, un composteur est partagé entre :

- une micro-crèche (qui dépose mouchoirs, restes de repas...)
- un salon de toilettage pour chien (qui dépose une partie des poils de chien)
- une fleuriste (qui dépose l'ensemble de ses végétaux, tiges fleurs fanées, feuilles....)
- un cabinet d'experts comptables (qui dépose leurs restes de déjeuner et marc à café)

L'apport carboné de ce site de compostage est constitué des végétaux de la fleuriste et des poils de chiens produits par le salon de toilettage.

Le reste constitue les apports azotés. Ce site est donc autonome dans les apports de structurant.

Le compost obtenu sera valorisé au sein du jardin pédagogique de la micro-crèche, et redistribué aux porteurs de ce projet.

MISE EN OEUVRE

Planning:

juin 2016: transmission des contacts des entreprises par la CCI de Maine-et-Loire suivies dans le cadre de l'économie circulaire des entreprises du territoire

été 2016: prise de contact des différentes entreprises et élargissement avec le cabinet d'experts comptables

octobre 2016 : signature de la convention de mise à disposition des composteurs et installation des composteurs

décembre 2016 : inauguration du site de compostage en présence de tous les participants et des partenaires (CCI de Maine-et-loire et Sirdomdi)

Janvier 2017 : premier retournement

Avril 2017 : mise en place des composteurs de plus grande capacité avec signature de la nouvelle convention et participation financière des participants.

Année principale de réalisation:

2015

Moyens humains :

1 ETP du CPIE Loire Anjou pour la mise en oeuvre du projet de compostage

Moyens financiers :

Projet mis en oeuvre dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, label obtenu par le Sirdomdi en 2014.

135 000 euros sont délivrés par l'Ademe entre l'année 2016 et l'année 2019.

Moyens techniques :

Mise en place de composteurs par le Cpie Loire Anjou.

Un retournement effectué 4 mois après le début des apports : 2 personnes du Cpie Loire Anjou mobilisées sur 1 heure de retournement.

Matériel nécessaire : une bâche, une brouette, deux fourches.

Partenaires mobilisés :

Sirdomdi, Syndicat de collecte et de traitement des déchets pour l'obtention du label Territoire zéro déchet zéro gaspillage et la mise en place du CODEC.

CCI de Maine-et-Loire pour la transmission des contacts des entreprises

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Le processus de décomposition est enclenché. Grâce aux apports carbonés de la fleuriste (tiges de fleurs, feuilles), il n'est pas nécessaire de rechercher du broyat en provenance de l'extérieur. Au niveau des apports, ce site de compostage est autonome.

Difficultés rencontrées :

La rencontre de ces entreprises issues de domaines très différents autour du compostage est inédit.

Ce projet a permis de décloisonner les domaines, et de tisser du lien social au milieu d'une zone commerciale.

Recommandations éventuelles:

Les poils de chien doivent être introduits progressivement pour s'assurer que leur décomposition s'effectue dans de bonnes conditions.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOÉ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.